



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 27 septembre 2018

n° 165-18 C

Objet : *RD - Approbation de la convention de projet pour l'aménagement de l'opération ZAC Vetrotex à Chambéry*

- date de convocation le 21 septembre 2018
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt-sept septembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Barberaz, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 64

Aillon-le-Jeune	Christian Gogny
Aillon-le-Vieux	Pierre Gerard
Arith	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barberaz	Catherine Chappuis
Barby	Anne Manipoud
Bassens	Jean-Luc Berthalay
Bellecombe-en-Bauges	Julien Donzel
Challes-les-Eaux	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoît Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Chambéry	Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemermet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Jacqueline Rol
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	
Vimines	Lionel Mithieux

• conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Christophe Richel

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 11

de Christiane Boisselon à Sylvie Vuillemermet - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Albert Darvey à Pierre Gerard - de Philippe Dubonnet à Louis Caille - de Pierre Duperier à Pierre Hemar - de Daniel Grosjean à Julien Donzel - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Jean-Marc Léoutre à Michel Dyen - de Dominique Saint-Pierre à Muriel Jeandet - de Alain Thieffenat à Anne Manipoud

• conseillers excusés : 7

Céline Barniaudy - François Blanc - Stéphane Bochet - Suzanne Boucher - Jean-Pierre Coendoz - Luc Meunier - Philippe Trepier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 27 septembre 2018

délibération n° 165-18 C

objet **RD - Approbation de la convention de projet pour l'aménagement de l'opération ZAC Vetrotex à Chambéry**

Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée de l'habitat, du programme local de l'habitat, des aménagements et de la maintenance des aires d'accueil des gens du voyage, rappelle que plusieurs communes de l'agglomération sont engagées dans la conduite d'opérations d'aménagement, dont l'objectif est de mener à bien des projets urbains répondant à des enjeux croisés en termes de logement, d'équipements publics, de qualité de vie, de mobilité, de paysage, etc.

La fermeture en 2006 de l'usine A de Vetrotex a libéré un terrain occupant une situation stratégique au centre de l'agglomération chambérienne. La Ville de Chambéry a donc souhaité engager une opération de renouvellement urbain à destination principale d'habitat sur ce site. Le site Vetrotex, futur éco-quartier d'habitat, se trouve aujourd'hui dans une situation privilégiée au cœur du secteur centre-nord et d'une dynamique de projets structurants, à proximité du centre-ville.

Les ambitions du projet sont de réorganiser l'entrée de ville de Chambéry, de poursuivre l'extension de la ville vers le nord, de valoriser les bords de Leysse et de mettre en scène le paysage, tout en créant un cœur de vie s'inscrivant dans une démarche de développement durable.

A l'issue d'un dialogue compétitif, la Ville de Chambéry a désigné fin 2014 la maîtrise d'œuvre urbaine pour cette opération. Elle a approuvé, par délibération du 20 février 2017, le dossier de création de ZAC, pour une opération d'environ 800 logements sur 7,8 hectares. L'approbation du dossier de réalisation de ZAC et la désignation d'un concessionnaire sont prévues d'ici fin 2018.

Le programme des équipements publics à réaliser pour répondre aux besoins des futurs habitants et usagers des constructions a été déterminé par des études techniques menées pour le compte de la Ville de Chambéry. Il comprend notamment :

- l'aménagement de voiries d'intérêt communautaire,
- la création d'arrêts de bus,
- le développement de continuités cyclables,
- l'extension des réseaux des eaux usées et d'eau potable.

L'échéancier de réalisation de la ZAC s'étale de 2018 à 2030.

Dans ce cadre, il convient d'approuver la prise en charge, par la Communauté d'agglomération, des équipements publics relevant de sa compétence et dont la réalisation est rendue nécessaire par l'opération d'aménagement, selon les principes précisés dans la proposition de convention de projet en annexe de la présente délibération.

Cette convention ne porte pas sur le périmètre complet de la ZAC, l'avenue et le pont de la Boisse faisant l'objet d'une convention spécifique entre la Ville de Chambéry et la Communauté d'agglomération.

La réalisation de l'ensemble des travaux de compétence communautaire sera déléguée à la Ville de Chambéry.

Le tableau suivant définit les participations financières de la Communauté d'agglomération au programme des équipements publics couverts par le périmètre de la présente convention :

		MONTANT H.T.
PROGRAMME COMPLET DES EQUIPEMENTS PUBLICS (TRAVAUX + 6% IMPREVUS + 8% MOE)		10 707 417 €
PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	VOIRIE	265 422 €
	BUS	23 672 €
	CYCLES	38 666 €
	EAU POTABLE	100 056 €
	EAUX USEES	70 062 €

Les participations au titre de travaux de voirie, transports en commun et cycles, ne seront versées qu'à partir de l'année 2021 sur un échéancier à convenir dans les conventions opérationnelles qui seront établies avec chaque direction concernée.

Les participations au titre des travaux de réseaux seront versées à l'avancement suivant les modalités définies dans les conventions opérationnelles qui seront établies par la direction concernée.

Ce tableau sera actualisé sur la base de l'estimation Projet du programme des équipements publics, dans la limite des montants ci-dessus. Cette actualisation fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

La Communauté d'agglomération interviendra aussi au titre de sa compétence « équilibre social de l'habitat » par le financement des opérations de construction de logements locatifs sociaux et d'accession sociale. Au titre de son budget propre, les demandes de subvention seront étudiées selon les modalités définies par la délibération du 18 mai 2017, dans la limite des autorisations d'engagement.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la délibération n° 154-13 C du Conseil communautaire du 19 décembre 2013 adoptant le Programme local de l'habitat 2014-2019,

Vu la délibération n° 183-10 C du Conseil communautaire du 16 décembre 2010 sur l'accompagnement des opérations d'aménagement menées par les communes dans le cadre du Programme local de l'habitat,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la convention de projet pour l'opération ZAC Vetrotex à Chambéry,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à renégocier si besoin le contenu du projet de convention,

Article 3 : **autorise** le président ou son représentant à signer la convention de projet ainsi que tout autre document à intervenir.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 165-18 C

Objet de l'acte : RD - Approbation de la convention de projet pour l'aménagement de l'opération ZAC Vetrotex à Chambéry

Thème Préfecture : 8 - Domaines de competences par themes 4 - Amenagement du territoire

Date de l'acte : 27 septembre 2018

Annexe : Convention Vetrotex;annexe 1 convention Vetrotex;annexe 2 convention Vetrotex;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180927-lmc1H21272H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21272H1

Date de transmission en Préfecture : 11 octobre 2018

Date de réception en Préfecture : 11 octobre 2018